

Déclaration multipartite NETmundial+10

*Renforcement des processus de gouvernance de
l'Internet et de politique numérique*

São Paulo (Brésil), le 30 avril 2024

Préambule

Il s'agit du résultat non contraignant d'un processus ascendant et ouvert auquel ont participé des représentants de gouvernements, du secteur privé, de la communauté technique, société civile et du monde académique du monde entier. Ce projet aspire à renforcer les processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique.

1. Défis liés aux processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique

Entre 2014 et 2024 : Préparer le terrain pour les Lignes directrices de São Paulo

Réunies à São Paulo (Brésil) en avril 2024, des parties prenantes du monde académique, de la société civile, de gouvernements et d'organisations internationales, du secteur privé et de la communauté technique du monde entier ont affirmé la nécessité d'améliorer les processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique. Cet événement a permis de définir la manière de rassembler l'ensemble des parties prenantes, personnes, cultures, nations et économies distinctes pour résoudre les défis communs auxquels nous sommes confrontés. Ceux-ci transcendent nos divisions et ne peuvent être résolus qu'en mobilisant l'énergie de nos désaccords, de nos débats et de nos espoirs pour façonner un avenir meilleur pour tous.

La transformation numérique rapide, l'innovation continue, la diffusion de multiples technologies et applications basées sur Internet, notamment le rôle de nouvelles technologies numériques et disruptives telles que l'intelligence artificielle, nous offrent des opportunités et des défis qui ont un impact sur les sphères économiques, politiques et civiques. Ces défis et opportunités doivent être traités dans le cadre des processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique.

Ces technologies offrent de grandes possibilités pour accélérer le développement humain, social et économique et pour lutter contre les inégalités et construire des sociétés plus inclusives. Dans le même temps, si elles ne sont pas gérées correctement et conformément au droit international et au droit international des droits de l'homme, elles peuvent également engendrer des incertitudes, des insécurités et des rapports de force déséquilibrés entre les pays, les économies et les parties prenantes mais aussi en leur sein, creuser les fractures, affecter l'espace civique et avoir des incidences sur l'environnement. Aucune partie prenante ne peut relever ces défis seule.

Les processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique exigent plus que jamais une coordination et une coopération sans précédent entre les parties prenantes pour faire en

sorte que cette transformation massive profite à tous et partout, mais aussi pour prévenir les abus en ligne et y remédier.

Comme l'ont souligné les débats historiques tels que ceux de l'Agenda de Tunis et des « Principes de gouvernance de l'Internet » de NETmundial 2014, les processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique devraient impliquer pleinement les milieux académiques, la société civile, les gouvernements et les organisations internationales, le secteur privé, la communauté technique et les utilisateurs finaux. Les parties désignées sont également reconnues comme parties prenantes aux discussions antérieures et en cours.

Pour renforcer les lieux de participation multipartites, il est nécessaire d'améliorer les mécanismes qui permettent d'obtenir un consensus et de produire des lignes directrices et des recommandations, de manière que la voix des communautés ait un impact sur les processus décisionnels multilatéraux, notamment, et que des solutions efficaces aux défis auxquels nous sommes confrontés puissent être trouvées et mises en œuvre.

La conférence NETmundial 2014 a marqué une étape significative dans l'évolution de la gouvernance de l'Internet. Alors que nous approchons du 20^e anniversaire du Sommet mondial sur la société de l'information et de l'Agenda de Tunis, et une décennie après NETmundial, il est grand temps de nous pencher sur une question persistante et non résolue à ce jour : comment aider tous les acteurs à contribuer au processus multipartite de création d'une architecture de gouvernance mondiale en réseau centrée sur les personnes, durable et axée sur le développement, comme l'exige la société en réseau ?

Dans ce contexte, NETmundial+10 avait pour objectif de renforcer l'architecture de la gouvernance de l'Internet, en rassemblant les parties prenantes concernées pour formuler des recommandations concrètes et non contraignantes sur la manière de renforcer l'approche multipartite comme base de la formation d'un consensus et de la gouvernance démocratique, y compris dans les enceintes multilatérales et d'autres instances décisionnelles pertinentes.

NETmundial+10 réaffirme les principes de NETmundial 2014 pour guider les processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique, propose des procédures pour les mettre en œuvre avec efficacité et délivre des messages pour façonner les décisions et les dialogues intergouvernementaux, nationaux et régionaux sur l'avenir des processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique. NETmundial+10 réaffirme la nécessité de construire, sur un modèle multipartite, une architecture de gouvernance efficace et fonctionnelle qui facilite un engagement éclairé, participatif et transparent entre les secteurs. Il s'agit de la meilleure façon

de contribuer à la construction d'un avenir numérique qui respecte les droits de l'homme et les libertés fondamentales et qui favorise les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et le développement de sociétés inclusives favorisant la paix, la prospérité et la durabilité environnementale pour tous.

Pour contribuer à relever ces défis, NETmundial+10 :

- réaffirme la déclaration de NETmundial 2014 qui précise que l'Internet est une ressource mondiale qui doit être gérée dans l'intérêt public, conformément au droit international et au droit international des droits de l'homme ;
- reconnaît la pertinence des principes de transparence et de responsabilisation pour améliorer les processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique ;
- réaffirme la pertinence des 10 principes applicables aux processus de gouvernance de l'Internet adoptés en 2014, et recommande de les appliquer pour relever les défis actuels et émergents en matière de politique numérique ;
- offre des orientations opérationnelles pour aider à la mise en œuvre de ces principes dans une diversité de situations ;
- formule des commentaires sur différents processus en cours concernant l'évolution de l'architecture de gouvernance pour la politique numérique ; et
- recommande que les principes et lignes directrices énoncés dans le présent document soient mis en œuvre par l'ensemble des parties prenantes à tous les niveaux.

Ce document représente le résultat d'un processus collaboratif, ouvert et inclusif, façonné par 154 contributions écrites de représentants de gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des communautés technique et académique, dans le cadre d'une consultation ouverte organisée en ligne entre mars et avril 2024. Cette consultation s'articulait autour de trois thèmes principaux : les principes de la gouvernance numérique, les lignes directrices pour la mise en œuvre de mécanismes multipartites et les contributions aux processus de gouvernance en cours.

Sur la base de la consultation réalisée, des contributions précieuses ont également été recueillies auprès de plus de 700 participants présents en personne et en ligne pendant les deux jours de l'événement.

2. Principes des processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique

2.1. Les principes de NETmundial 2014 ont résisté à l'épreuve du temps

Principes du processus de gouvernance de l'Internet de NETmundial 2014

<https://netmundial.br/2014/netmundial-multistakeholder-statement/>

- Multipartite
- Ouvert, participatif, par consensus
- Transparent
- Responsable
- Inclusif et équitable
- Distribué
- Collaboratif
- Permettant une participation significative
- Accessible
- Agile

La conférence NETmundial 2014 a adopté un large ensemble de principes de fond pour guider la gouvernance de l'Internet. Elle a également adopté un ensemble ciblé de dix Principes applicables aux processus de gouvernance de l'Internet (ci-après « les Principes »), qui constituent un axe central de cette conférence NETmundial+10. Ces Principes énoncent la façon dont le système de gouvernance de l'Internet devrait fonctionner, dans le vaste éventail de technologies et de questions de politique publique liées à l'Internet. Ils continuent de définir la façon de maintenir un Internet ouvert et interopérable, qui est une responsabilité fondamentale et une valeur centrale des processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique.

Même en tenant compte des transformations techniques, sociales et économiques rapides qui ont eu lieu depuis lors, ces Principes restent pertinents et valables pour relever les défis actuels

de la gouvernance de l'Internet et de la politique numérique, et représentent une référence distincte et importante pour l'ensemble des parties prenantes dans la manière dont les processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique devraient être façonnés. Comme ils n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre, il est nécessaire de collaborer afin de les appliquer pleinement et d'offrir ainsi à toutes les parties prenantes de meilleures – et plus nombreuses – possibilités de participer de manière significative, en particulier aux mécanismes multilatéraux de politique numérique.

Les Principes de NETmundial 2014 devraient être à la base de toute évolution future des processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique, et il est vital que l'ensemble des parties prenantes les mettent pleinement en œuvre, en tant que vision partagée de cette communauté.

2.2. Le principe de processus « multipartite » doit être pleinement mis en œuvre par l'ensemble des parties prenantes

Le Principe de 2014 concernant le multipartisme se lit comme suit:

Participation multipartite : la gouvernance de l'Internet devrait reposer sur des processus démocratiques et multipartites, garantissant la participation significative et responsable de toutes les parties prenantes, dont les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés technique et académique et les utilisateurs. Les responsabilités et rôles respectifs des parties prenantes devraient être interprétés avec un certain degré de flexibilité selon le sujet abordé.

Chaque partie prenante a des responsabilités et des rôles différents, selon les enjeux et les étapes de processus spécifiques. La répartition des rôles et des responsabilités entre les parties prenantes est un sujet de débat permanent (et controversé).

Des préoccupations persistent à l'égard de trop nombreux processus de gouvernance qui n'appliquent pas correctement le principe du multipartisme. Cela est dû en particulier au manque de participation inclusive et significative de l'ensemble des parties prenantes concernées. Cette inclusion, sur un pied d'égalité, de l'ensemble des parties prenantes concernées dans le processus décisionnel peut en effet être un facteur essentiel pour éviter l'échec.

Les approches multipartites des processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique fonctionnent mieux lorsqu'elles sont inclusives et lorsque les parties prenantes peuvent identifier leur propre intérêt pour un problème et participer aux processus visant à le résoudre. Elles réussissent lorsque toutes les parties prenantes impliquées sont ouvertes aux nouvelles idées et sont prêtes à comprendre d'autres points de vue et à faire des compromis pour trouver un consensus.

Pour tirer le meilleur parti des processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique, les rôles et responsabilités des parties prenantes doivent être interprétés de manière flexible et ouverte. Les secteurs, les organisations et les individus ne doivent pas être exclus d'un processus donné en raison d'une catégorisation obsolète.

Cela dit, il est crucial, pour la protection et l'amélioration de ces processus, de veiller à ce qu'ils intègrent les formes pertinentes d'expertise et d'expérience qui sont requises aux différents stades de l'examen d'un sujet particulier. Le renforcement des capacités est essentiel pour améliorer la compréhension et la capacité des parties prenantes à participer sur un pied d'égalité. Cela implique également une analyse réaliste du déséquilibre des rapports de force entre les parties prenantes à une discussion et en leur sein (ainsi qu'une réponse à ce déséquilibre).

2.3. La coordination des espaces de gouvernance est essentielle

De nombreuses initiatives et processus ont vu le jour pour répondre à la grande diversité des enjeux soulevés par la transformation numérique. Parfois, plusieurs processus traitent les mêmes problèmes en parallèle. Cela a des effets à la fois positifs et négatifs.

Des initiatives dispersées sur un sujet particulier peuvent aider à couvrir la diversité des approches et des perspectives. Dans le même temps, il existe un risque que des discussions distinctes sur un sujet spécifique aboutissent à des résultats incompatibles, voire contradictoires. Il est également difficile pour les parties prenantes de suivre des processus simultanés et faisant double emploi, en particulier pour les parties prenantes du Sud.

Il est important d'éviter la fragmentation et la duplication des forums, afin que les processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique soient efficaces. Au lieu de cela, il est fortement nécessaire d'améliorer la coordination entre les processus traitant de sujets qui se recoupent.

Le Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) peut répondre à ce besoin en renforçant ses rôles de coordination et de partage de l'information. Compte tenu de l'ampleur de son mandat, il devrait également servir d'instrument de suivi des accords multilatéraux en matière de politique numérique (voir la section 4). La nature ouverte du FGI, son approche hybride, ses processus intersessions, ses liens avec les initiatives locales, nationales et régionales et sa conception inclusive en font le candidat idéal pour assumer ces responsabilités.

De nouvelles méthodes de travail devront peut-être être mises au point et de nouvelles ressources financières et humaines seraient essentielles pour répondre aux attentes en matière de coordination et de partage de l'information. Ces méthodes pourraient être conçues pour améliorer véritablement la coordination et le partage de l'information, ainsi que la réflexion et la compréhension des résultats. Elles pourraient également renforcer les liens entre les processus de gouvernance et la mise en œuvre de résultats qui renforceraient l'efficacité globale des processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique.

Ces méthodes de travail devraient en outre viser à éviter les conflits avec les processus existants, les doublons ou la création de nouvelles charges, et à garantir une participation ascendante sur un vrai pied d'égalité, ainsi que la transparence et la responsabilité dans ces processus.

Des améliorations effectives de la coordination profiteront à l'ensemble des parties prenantes et amélioreront la capacité des processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique à traiter les sujets abordés.

3. Appliquer une approche multipartite et améliorer les processus multilatéraux

3.1. Améliorer la participation aux processus multilatéraux

Les processus multilatéraux doivent devenir plus inclusifs afin de garantir une participation significative de l'ensemble des parties prenantes, et notamment des pays du Sud. Intégrer des voix diverses et des visions multiples du monde en favorisant une contribution plus large des parties prenantes peut contribuer à améliorer les processus multilatéraux. Il est possible de prendre de meilleures décisions et d'obtenir de meilleurs résultats grâce à des processus de délibération et de formation de consensus inclusifs et appropriés, sur la base des lignes directrices et des étapes décrites ci-dessous.

Pour réaliser ces progrès, toutes les parties prenantes devraient être habilitées à contribuer de manière significative à toutes les étapes d'un processus visant à traiter les sujets de préoccupation. La désignation de conseillers, d'experts et/ou de plateformes dotés de ressources suffisantes devrait être encouragée pour faciliter et analyser efficacement les diverses contributions à l'établissement de l'ordre du jour, aux délibérations et à la rédaction des projets de résolutions et de textes, en suivant les lignes directrices et les calendriers convenus et en tenant compte des considérations éthiques et d'intérêt public. De même, des investissements importants destinés à l'éducation et au renforcement des capacités pour chaque étape du processus sont essentiels afin d'obtenir des contributions efficaces. Il est important que ces investissements tiennent compte des différences de pouvoir relatives entre les différentes parties prenantes et groupes de parties prenantes et en leur sein.

Dans l'esprit de ces principes multipartites, les processus multilatéraux devraient évoluer. Ils doivent partager le champ d'application de leur travail et publier un engagement en faveur de la transparence du processus, notamment par le biais d'un calendrier soulignant les possibilités de participation essentielles. Dans le cadre de cet engagement, un programme d'information régulier sur leurs progrès (ou leur absence de progrès) doit être mis à disposition, comprenant un accès public à des résultats spécifiques. La documentation sur la façon dont les contributions ont été apportées, évaluées et incorporées dans le processus est aussi importante que la documentation relative aux opinions dissidentes et divergentes. Ces mécanismes doivent

respecter les normes d'accessibilité et fournir des alternatives efficaces pour faciliter la participation dans d'autres langues que l'anglais.

Tous les processus multilatéraux devraient être assortis de mécanismes de responsabilisation solides, de sorte que des étapes et des délais précis soient fixés pour la mise en œuvre des recommandations. Des mécanismes concrets de réflexion sur l'impact de leurs décisions et le niveau de mise en œuvre de leurs recommandations sont essentiels à des fins de continuité. Des efforts destinés à documenter avec précision chaque processus multilatéral devraient être déployés, dont des mesures concrètes pour identifier les liens avec d'autres processus similaires.

Il est donc essentiel de promouvoir un environnement sûr, digne de confiance et équitable, où les déséquilibres entre les participants sont corrigés et où le secteur privé, la société civile et les communautés technique et académique sont en mesure de participer de manière significative aux processus multilatéraux. Les gouvernements ont la responsabilité essentielle de garantir les conditions nécessaires pour assurer la diversité et mettre en place des processus multilatéraux solides.

3.2. Lignes directrices pour la formation d'un consensus multipartite et la prise de décisions (Lignes directrices multipartites de São Paulo)

Nous proposons un ensemble de lignes directrices et d'étapes de processus associées (les « **Lignes directrices multipartites de São Paulo** ») pour les processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique, et appelons la communauté mondiale à les adopter et à les utiliser. Elles sont inspirées des documents fondamentaux existants ainsi que des bonnes pratiques et expériences actuelles. Même si elles ne prétendent pas être applicables de manière universelle, elles doivent aider les communautés locales, nationales, régionales et mondiales à instaurer la confiance, à établir et à mettre en œuvre des processus et mécanismes de collaboration multipartite, ainsi qu'à évaluer les processus et mécanismes présentés comme étant multipartites, mais qui ne le sont que de nom. Comme indiqué dans la section 3.1, elles serviront également d'inspiration pour faire évoluer et améliorer les processus multilatéraux.

Les lignes directrices qui suivent complètent et rendent opérationnels les Principes applicables aux processus de gouvernance de l'Internet de NETmundial 2014. En raison de l'évolution constante d'une collaboration multipartite, ces lignes directrices ne peuvent être gravées dans

le marbre et doivent être considérées comme un document vivant. Elles doivent continuer à évoluer, tant dans leur mise en œuvre pratique que dans leur formulation concrète.

Nous estimons par conséquent que le FGI est le mieux placé pour agir en tant que dépositaire, c'est-à-dire gardien, de cette première série de lignes directrices, et attendons avec intérêt que le FGI envisage leur mise en œuvre dans ses propres processus, sa poursuite des discussions et son évolution. Ces discussions à venir pourraient porter, entre autres, sur la hiérarchisation et/ou le regroupement des lignes directrices, la mise au point de paramètres permettant de mesurer leur application et de systèmes permettant d'évaluer et de responsabiliser les processus multilatéraux et multipartites, et/ou l'élaboration de nouvelles aides pour leur application, telles que des boîtes à outils, des visuels et des organigrammes.

Lignes directrices et étapes de processus (ci-après les « Lignes directrices ») pour la collaboration multipartite, la formation de consensus et la prise de décisions

Lignes directrices

1. Les processus multipartites devraient tenir compte du déséquilibre des rapports de force entre les diverses parties prenantes et responsabiliser celles-ci en leur fournissant les informations, les ressources et les compétences nécessaires pour une participation efficace, utile et durable. Des mesures de transparence devraient viser à faire connaître les processus politiques et à les rendre accessibles, compréhensibles et exploitables.
2. Les processus multipartites devraient comporter des discussions éclairées et délibératives entre les parties prenantes. Un dialogue constructif est un mécanisme qui permet de prévenir les conflits à toutes les étapes d'un processus.
3. Les processus multipartites devraient s'efforcer de traiter l'ensemble des parties prenantes de manière juste et équitable, en tenant compte de leurs capacités, réalités, vulnérabilités et besoins respectifs. Les parties prenantes devraient participer sur un pied d'égalité, se respecter mutuellement, reconnaître la valeur des divers points de vue et contributions et la nature différente de leurs rôles et responsabilités d'une manière spécifique à chaque question.
4. Les processus multipartites devraient être régis par l'état de droit et le respect des principes internationaux des droits de l'homme, dont les droits économiques, sociaux, culturels, civiques et politiques.

5. Les processus multipartites devraient respecter et valoriser la diversité linguistique des participants et être accessibles à toutes les parties prenantes, quels que soient leur historique, leur statut ou leur niveau d'expertise.
6. Toutes les parties prenantes devraient partager les responsabilités et défendre les principes de responsabilisation et de transparence dans leurs rôles respectifs en ce qui concerne les résultats des processus multipartites, la responsabilité juridique et politique en matière de protection des droits de l'homme demeurant la responsabilité première des gouvernements. Elles doivent également reconnaître la responsabilité du secteur privé quant au respect des droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
7. Les processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique devraient être agiles et adaptables aux changements de circonstance, à l'évolution des technologies, aux questions émergentes et au changement des dynamiques géopolitiques.
8. Des mécanismes de résolution des conflits entre les parties prenantes dans le cadre des processus de collaboration multipartite devraient être mis en place pour faciliter la prise de décisions.
9. L'approche multipartite mondiale des processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique devrait reconnaître la nécessité d'une action concertée au-delà des frontières nationales et des groupes de parties prenantes, tout en tenant dûment compte des perspectives locales et régionales pour en tirer parti.
10. Conformément à l'Agenda de Tunis, les décisions devraient tenir compte des répercussions à long terme et de la durabilité des résultats pour les droits de l'homme et le développement inclusif et durable.
11. Des efforts de renforcement des capacités améliorant la compréhension et les compétences des parties prenantes, en particulier celles des pays en développement et des communautés sous-représentées, devraient être déployés à toutes les étapes d'un processus multipartite.
12. La coopération et le dialogue devraient être activement recherchés avec d'autres instances et processus de gouvernance, afin d'éviter les doublons et de partager les résultats, les meilleures pratiques et les enseignements tirés.
13. Les processus de collaboration devraient être orientés vers des résultats pratiques et exploitables qui conduisent à des résultats tangibles et à des changements positifs pour les

processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique.

Lignes directrices axées sur les étapes du processus

Étapes recommandées pour un processus multipartite ouvert et inclusif :

1. **Définition de la ou des questions** : définir la question ou l'ensemble de questions à examiner dans le cadre du processus de collaboration multipartite, en tenant compte, autant que possible, de toutes les perspectives concernées.
2. **Identification des parties prenantes** : identifier toutes les parties prenantes pertinentes de la manière la plus inclusive et la plus souple possible, y compris les personnes, les organisations, les communautés et les groupes concernés par la décision ou la collaboration.
3. **Implication des parties prenantes** : impliquer activement et de manière cohérente et soutenue l'ensemble des parties prenantes intéressées tout au long du processus, par des méthodes telles que des consultations publiques, des sondages, des ateliers et des forums destinés à recueillir des avis et des commentaires.
4. **Partage de l'information** : fournir des informations claires et complètes sur le processus, les objectifs et les résultats afin d'assurer la transparence et la compréhension entre les parties prenantes, en utilisant pleinement les documents numériques accessibles, y compris la documentation relative au processus.
5. **Participation équitable** : assurer la participation équitable de tous les points de vue et intérêts divers pertinents, y compris des groupes marginalisés ou sous-représentés.
6. **Facilitation du dialogue** : Faciliter un dialogue ouvert, la collaboration et la délibération entre les parties prenantes concernées, en encourageant une communication respectueuse et la recherche d'un consensus.
7. **Préparation d'un projet de résultats** : élaborer un projet de résultats pour consultation sur la base de dialogues entre les parties prenantes concernées, et consulter la communauté élargie de l'ensemble des parties prenantes intéressées au sujet des résultats.
8. **Prise en compte des commentaires de la communauté élargie** : adapter les projets de résultats en tenant compte des contributions découlant de la consultation, et rendre compte en toute transparence de la manière dont les contributions ont été prises en compte et des raisons correspondantes.
9. **Prise de décisions ouverte** : appliquer des processus de prise de décisions collaboratifs

impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées dans l'identification de solutions, l'exploration de compromis et l'obtention d'accords.

10. **Pouvoirs de la communauté** : soumettre les résultats finaux à l'examen de la communauté dans son ensemble, en prévoyant des mécanismes qui lui permettent de réagir aux résultats incompatibles avec ses intérêts.
11. **Mise en œuvre et responsabilisation dans la prise de décisions** : établir des mécanismes de mise en œuvre des décisions et de responsabilisation des parties prenantes vis-à-vis de leurs engagements.
12. **Suivi et adaptation** : surveiller les progrès, évaluer les résultats et être disposé à adapter le processus en fonction des commentaires émis et de l'évolution des circonstances.

4. Contribution aux processus en cours

Comme indiqué dans les sections 2.3 et 3.2, plusieurs processus sont actuellement en cours dans le contexte des Nations Unies concernant les processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique, en particulier les négociations autour du Pacte numérique mondial (PNM) dans le cadre du Sommet de l'avenir et de son Pacte pour l'avenir, et de la revue du SMSI+20. Ceux-ci comprennent des recommandations et des pistes potentielles pour la consolidation d'un Internet ouvert, mondial, interopérable, sûr et gratuit, et d'un écosystème politique numérique plus large qui contribue à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

En tant qu'événement autonome et rassemblement unique cherchant à déterminer une voie concrète pour renforcer et améliorer le multipartisme dans les processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique, NETmundial+10 présente à ces processus des messages spécifiques axés sur le renforcement des processus existants, l'optimisation de l'allocation des ressources et l'affirmation des synergies, de la coordination et de la complémentarité. En outre, de nombreux processus multilatéraux, régionaux, nationaux et non gouvernementaux ont inspiré les principes et les lignes directrices énoncés dans le présent document et tireraient profit de leur application.

4.1. Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI)

Le Forum sur la gouvernance de l'Internet est incarné par sa manifestation annuelle, ses travaux intersessions sous la forme de coalitions dynamiques, des forums sur les meilleures pratiques, des réseaux politiques, des segments parlementaires et judiciaires, les FGI nationaux et régionaux et des initiatives pour les jeunes à tous les niveaux. Il rassemble une variété de groupes de parties prenantes de différentes régions du monde.

Malgré des ressources financières insuffisantes pour exécuter son mandat de manière optimale, le FGI a été un espace efficace pour la gouvernance de l'Internet et les débats et la coopération sur les politiques numériques publiques. Le FGI a prouvé son pouvoir de rassemblement et sa capacité à explorer et à développer des approches multipartites innovantes pour les processus de délibération politique et de prise de décisions. S'il est renforcé, son statut d'espace privilégié pour le partage de l'information et l'amélioration de la coordination entre les processus de gouvernance numérique pourrait être consolidé. Sa nature ouverte, son approche hybride et sa conception inclusive facilitent une participation élargie.

Un FGI renforcé doit continuer à relever les défis et les opportunités des technologies émergentes, et pourrait avoir besoin de développer et d'adopter de nouvelles méthodes de travail susceptibles d'améliorer véritablement la coordination et le partage de connaissances et d'informations tout en évitant les conflits avec les processus existants ou la création de nouvelles charges pour les parties prenantes et le système des Nations Unies.

Un Forum sur la gouvernance de l'Internet renforcé :

- exige la consolidation de sa viabilité, en tant que plateforme délibérative essentielle pour coordonner les débats participatifs sur la gouvernance de l'Internet et les processus politiques numériques à long terme, par le biais de ressources financières, techniques et humaines accrues ;
- peut assurer la cohésion et faciliter la participation dans le contexte d'un écosystème de gouvernance numérique distribué et croissant, en assurant une participation plus inclusive et diversifiée des pays, communautés, groupes et secteurs sous-représentés, en particulier des pays du Sud ; et
- exige des procédures améliorées pour garantir une délibération inclusive, transparente et responsable, afin de générer à la fois une légitimité et des résultats efficaces.

Il est également nécessaire d'améliorer le dialogue et la coordination entre les FGI mondiaux, régionaux et nationaux de manière que les discussions et les ordres du jour puissent réorienter ces processus en vue d'établir une continuité entre eux, d'une perspective locale à une perspective mondiale.

Dans son évolution, le potentiel du FGI à produire des résultats tangibles (tels que des recommandations politiques fondées sur des données factuelles, des lignes directrices sur les meilleures pratiques et des projets pilotes pour tester les solutions proposées) afin de renforcer les capacités et d'éclairer les décideurs politiques devrait être optimisé. Cette nécessité exige l'engagement et la participation de l'ensemble des parties prenantes.

Le Secrétariat, le panel de leaders et le Groupe consultatif multipartite du FGI ont, dans l'exercice de leurs fonctions respectives, un rôle clé à jouer à cet égard. Les mécanismes de collaboration et d'échange d'informations avec d'autres organismes internationaux et forums de gouvernance devraient être renforcés, ainsi que les travaux intersessions du FGI. Le renforcement des FGI nationaux et régionaux, en tant qu'espaces de définition d'objectifs et de défis communs destinés à éclairer le programme mondial du FGI, contribue à lutter contre la fragmentation de la

gouvernance.

Le FGI est le processus du système des Nations Unies le mieux placé pour combler le fossé entre la discussion et l'action en établissant des liens plus étroits avec d'autres organisations jouant un rôle central dans le fonctionnement de l'Internet, mais aussi avec les institutions multilatérales, grâce à l'innovation et à l'expérimentation continues dans le cadre du FGI.

Le FGI devrait être renouvelé au moins pour 10 ans en tant que plateforme mondiale de premier plan pour une large participation du public et un dialogue sur toutes les questions de gouvernance de l'Internet et de politique numérique connexes. En renforçant le FGI, nous permettrions au système des Nations Unies de tirer parti de l'héritage et de la pertinence de son modèle tout en évitant une fragmentation accrue des discussions sur la gouvernance de l'Internet et les politiques numériques. Le processus de sélection du pays hôte devrait être plus transparent et tenir compte des droits de l'homme, de l'inclusion, de l'accessibilité et de l'équité des conditions de participation. Celle-ci devrait être ouverte à tous, libre, sûre et accessible, en particulier aux groupes historiquement exclus.

4.2. Pacte numérique mondial

Afin de jeter les bases d'un « avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tous », tel qu'envisagé par le Pacte numérique mondial, NETmundial+10 reconnaît le rôle essentiel de l'Internet et des technologies numériques dans la mise en place de mécanismes de gouvernance inclusifs et participatifs, réaffirmant l'importance d'une approche multipartite des processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique et l'intégrant en son cœur. Les recommandations issues de NETmundial+10 en faveur du renforcement de l'approche multipartite de la gouvernance des technologies numériques et du développement constituent une base pour s'assurer que les politiques et les cadres sont transparents, inclusifs et démocratiques et reflètent les diverses perspectives de toutes les couches de la société.

Dans l'optique de créer une valeur ajoutée et de combler les lacunes des structures actuelles en matière de gouvernance de l'Internet et de forums sur les politiques numériques, il est essentiel que le Pacte numérique mondial renforce et améliore les structures existantes pour faciliter le suivi de la mise en œuvre et l'examen de ses progrès plutôt que de créer de nouvelles structures ou de nouveaux processus. Pour de nombreuses raisons, le FGI est l'instrument approprié pour assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements du PNM. Les thèmes abordés dans le PNM, très axés sur la gouvernance numérique, sont déjà à l'ordre du jour du FGI, et ce depuis de

nombreuses années.

Le FGI, avec ses structures et mécanismes multipartites, devrait être utilisé comme un espace destiné à faciliter la mise en œuvre et le suivi du Pacte numérique mondial en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies telles que l'UIT, le PNUD, la CNUCED, l'UNESCO et l'UNICEF, par le biais des lignes d'action du SMSI en utilisant le Forum du SMSI. En outre, avec la CSTD de l'ONU, il devrait fournir une plateforme pour l'engagement intergouvernemental dans le processus de vérification et de suivi. Le Pacte numérique mondial devrait éviter de diminuer la pertinence du FGI et de l'approche multipartite dans les processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique.

Grâce à sa mise en œuvre orientée vers l'intégration de ses résultats au processus du SMSI et à des mécanismes de suivi efficaces s'appuyant sur les forums existants, le Pacte numérique mondial est un instrument qui intègre le numérique dans l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en s'appuyant sur l'Agenda de Tunis.

Le Pacte numérique mondial représente l'occasion de mettre les technologies numériques au service des efforts mondiaux en faveur de l'inclusion numérique, de la coopération transfrontalière et de la collaboration entre les différentes parties prenantes, de la consolidation et de l'application effective des obligations existantes en matière de droits de l'homme, y compris dans des conditions de crise, soulignant le caractère central du droit international des droits de l'homme en tant que fondement et environnement propice à l'appui de tous les aspects des processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique, y compris par une collaboration renforcée avec le HCDH et d'autres mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme.

4.3. Examen du SMSI+20

Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a servi de plateforme centrale pour encourager la coopération entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les communautés technique et académique afin d'aborder collectivement les opportunités et les défis posés par l'ère numérique sur les sujets techniques et de politique publique dans le domaine de la gouvernance numérique. À l'approche du SMSI+20, un engagement renouvelé et des stratégies innovantes pour réaliser l'inclusion numérique et protéger les droits de l'homme en ligne sont nécessaires à la réalisation des ODD. Le modèle multipartite, qui reconnaît les interactions complexes de divers secteurs et acteurs dans la conception des politiques

numériques, est fondamental pour veiller à ce que le SMSI reste un processus agile et dynamique, fondé sur l'élaboration de normes mondiales et de mécanismes de coopération autour de questions numériques clés et sensible à l'expansion des frontières des nouvelles technologies. En s'appuyant sur un engagement ferme en faveur du multipartisme, en encourageant la coopération et en discutant des défis potentiels, de l'évolution des technologies et des tendances dans le paysage numérique, le SMSI peut se préparer à franchir le cap des 20 ans et à voir au-delà. Compte tenu de la présente déclaration multipartite, l'examen du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+20) devrait renforcer davantage l'inclusivité, la transparence et la responsabilité des processus de gouvernance de l'Internet et de politique numérique et veiller à ce qu'une attention particulière soit portée à la durabilité environnementale et aux technologies émergentes qui façonnent l'avenir numérique.

4.4. Autres processus

Nous appelons la communauté multipartite à promouvoir les résultats de l'événement NETmundial+10 en ce qui concerne tout processus national, régional, multilatéral et multipartite qu'elle juge pertinent.